

ASA ACO PERCHE VAL DE LOIRE
ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION
LIGUE RÉGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE CENTRE VAL DE LOIRE

Avec la participation des communes de :
Genillé - St Quentin sur Indrois



RÈGLEMENT PARTICULIER 32ème RALLYE DU LOCHOIS 8 & 9 juin 2018



E. LECLERC 
Amboise et Loches



RÈGLEMENT PARTICULIER

32^{ème} RALLYE RÉGIONAL DU LOCHOIS

Vendredi 8 et Samedi 8 juin 2018

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès l'obtention du permis d'organisation
Ouverture des engagements	Dès réception du visa de la Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire
Clôture des engagements	lundi 28 mai 2018 à minuit.
Distribution du Road-Book	Dimanche 3 juin 2018 : de 9 h 00 à 17 h 00 Vendredi 8 juin 2018 : de 8 h 00 à 19 h 00 V & P - 28 rue Adam Fumée 37460 GENILLÉ Tél : 09 82 32 67 09
Dates et heures des reconnaissances	Dimanche 3 juin 2018 : de 9 h 00 à 20 h 00 Vendredi 8 juin 2018 : de 8 h 00 à 21 h 00 Limitées à 3 passages
Vérifications des documents	Vendredi 8 juin 2018 – Salle Rosine Déréan - GENILLÉ De 16 h 00 à 21 h 00 Samedi 9 juin - Salle Rosine Déréan - GENILLÉ De 7 h 30 à 8 h 45 (<u>sur dérogation uniquement</u>)
Vérifications des voitures	Vendredi 8 juin 2018 – Stade de Foot - GENILLÉ de 16 h 15 à 21 h 15 Samedi 9 juin – Stade de Foot - GENILLÉ de 7 h 45 à 9 h 00 (<u>sur dérogation uniquement</u>)
Heure de mise en place du parc de départ	Vendredi 8 juin 2018 - 16 h 00 Stade de Foot - GENILLÉ
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Vendredi 8 juin 2018 à 16 h 00 Salle Rosine Déréan - GENILLÉ
Publication des équipages admis au départ, des heures et ordres de départ	Samedi 9 juin 2018 à 10 h 30 Salle Rosine Déréan - GENILLÉ
<u>1^{ère} étape samedi 9 juin</u>	
Départ de la 1 ^{ère} voiture à 12 h 00	Stade de Foot - GENILLÉ
Arrivée de la 1 ^{ère} voiture à 18 h 57	Stade de Foot - GENILLÉ
Vérifications finales : samedi 9 juin	Garage Les Carrés La Venerie (ZA) à Genillé
Publication des résultats du rallye	Samedi 9 juin 2018 30 mn MAXI après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des prix	Samedi 9 juin 2018 30 mn après l'affichage officiel définitif. - Salle Rosine Déréan

ARTICLE 1p ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA ACO Perche Val de Loire en qualité d'Organisateur Administratif et l'Ecurie Val de Brenne Compétition en qualité d'Organisateur Technique organise les 8 et 9 juin 2018 le 32^{ème} Rallye Régional du Lochois.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Centre Val de Loire et a reçu le **permis d'organiser n° R 018/2018 en date du 25/04/2018 Visa FFSA 341 du 25/04/2018.**

Comité d'organisation :

Président : Anthony DUBRAY

Membres : les membres de l'Ecurie Val de Brenne Compétition.

Secrétariat du rallye :

- Alain AUBERT 43 rue de la République 37150 LA CROIX EN TOURAINE 02 47 57 98 97

Permanence du rallye :

Salle Rosine Déréan

vendredi 8 juin 2018 de 14 h 00 à 22 h 00

Samedi 9 juin 2018 de 07 h 30 à 21 h 00

Téléphone : 02 47 59 50 96

Organisateur technique:

ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION représentée par :

Monsieur Anthony DUBRAY 23 rue Anatole France 37210 VERNOU SUR BRENNE ☎ 06 40 93 71 61

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs

Président du Collège :	M. Gilles ROUX	15.04	1482
Membres du Collège :	Mme Claudette MARANDEAU	15.07	6807
	Mme Chantal RATAULT BOULBEN	15.07	6530
Commissaire Sportif Stagiaire :	M. Patrick CERISIER	12.01	189022
Directeur de Course :	M. Serge FAUVEL	15.07	2517
Directeur de Course Adjoint :	Mme Odile DELERUE	15.07	4287
Directeur de course Adjoint :	M. Jean-Christophe PERRIER	14.11	4884
Directeur de Course Stagiaire :	M. Yoann FAYAT	15.07	47522
Directeurs de Course Délégués aux épreuves :			
ES 1-3-5	M. Jacques COURTIN	15.04	6233
Commissaire Sportif délégué à l'ES	Mme Sophie GARDIA	15.04	54158
ES 2-4-6	M. Gérard ÉDOUARD	15.07	2211
Directeur de Course adjoint	M. Joël BOURCIER	15.04	6549
Chronomètres :	Mme Karine LAUNAY	15.04	53487
	M. Cyril VALLÉE	15.07	123878
	M. Loïc GAGNEUX	15.07	15785
	M. Philippe NAUROY	12.01	163037
Chronométrateur Stagiaire	Mme Stéphanie MARTIN	15.04	191091
Médecin :	Docteur Paul LECOINTE		
Médecin :	Docteur Dominique ALBERTI		
Commissaire Technique Responsable :	M. Daniel LEFORT	15.07	6085
Commissaires Techniques :	M. Cédric TRICOTELLE	15.07	145841
	M. Philippe COURTIN	15.04	42190
	M. Régis BEREAU	15.07	136886
Responsable des commissaires de route	M. Mickaël MOLAC	15.07	197041
Chargé des relations avec les concurrents :	M. Patrick BOULBEN	15.07	6560
	M. Narcisse GOUGEON	17.21	9709
Voiture Tricolore	M. Alain AUBERT	15.07	4287
Voiture Damier	M. Jean-Marc SEGOUIN	15.07	3352
Voiture 000	M. Mikaël RAGUENEAU.	15.07	44935
Voiture 00	M Thibaut DENIS.	15.07	243571
Responsable presse :	M. Alain AUBERT	15.07	4287

1.2 P ÉLIGIBILITÉ

Le rallye du Lochois compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2018 - coefficient 2
- Le Championnat Automobile Club de l'Ouest des rallyes
- Le Championnat des Rallyes du Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire - coefficient 1
- Les Championnats de L'ASA ACO Perche Val de Loire

1.3p VÉRIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le : le 8 juin 2018 de 16 h 00 à 21 h 00 Salle Rosine Déréan.
le 9 juin 2018 de 07 h 30 à 09 h 00 (sur dérogation uniquement)

Les vérifications techniques qui auront lieu le : le 8 juin 2018 de 16 h 15 à 21 h 15 Stade de Foot.
le 9 juin 2018 de 07 h 45 à 09 h 15 (sur dérogation uniquement)

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences (pilote et copilote)
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
- L'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- L'original du passeport technique

Les photocopies de ces documents, à l'exception de la fiche d'homologation et du passeport technique, doivent être envoyées avec la demande d'engagement.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Les Carrés La Venerie (ZA) à Genillé Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2p ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3p CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 32^{ème} RALLYE RÉGIONAL DU LOCHOIS devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : lundi 28 mai 2018 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et accompagnée des photocopies demandées à l'article 1.3P et **le chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée, à :**

*Écurie VAL DE BRENNE COMPÉTITION – 9 rue des Anciens Combattants – 37310 CIGOGNÉ
mail : odile.delerye@bbox.fr*

Si cette demande est envoyée par mail, l'original, le chèque de règlement et les photocopies demandées à l'article 1.3P devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DÉPART

3.3.1. 1^{ère} étape section 1 : Ordre des numéros (le plus petit partant en tête)
2^{ème} section : dans l'ordre du scratch de l'ES 1 pour les ES 3-4-5-6

ARTICLE 4p VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES
Conformes au règlement standard FFSA des Rallyes

4.3P. ASSISTANCE
Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au parc d'assistance Lotissement de La Varenne et ZA de la Venerie à Genillé

4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES
Conforme au Règlement standard FFSA

4.6 Identification des voitures
Conforme à la réglementation rallye.

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012) L'identification des voitures se fera par l'apposition de 2 numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égal à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes FFSA 2018.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

ARTICLE 5p PUBLICITÉ :

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6p SITES ET INFRASTRUCTURES :

Article 6.1p Description :

Le rallye du Lochois représente un parcours de 93.450 kms. Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900 kms.

Les épreuves spéciales sont :

Genillé : 8.100 kms à faire 3 fois.

Genillé – St Quentin sur Indrois : 5,200 kms à faire 3 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

Article 6.2p Reconnaissances :

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 6.2.6p : Les reconnaissances auront lieu les :

Dimanche 3 juin 2018 : de 9 h 00 à 20 h 00

Vendredi 8 juin 2018 : de 8 h 00 à 21 h 00

Elles sont limitées à 3 passages

ARTICLE 7p DÉROULEMENT DU RALLYE

Article 7.2p Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

Article 7.2.11p :

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires de route : combinaison blanche ou orange

Chefs de poste : combinaison blanche ou orange

ARTICLE 8p RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9p CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10p PRIX :

Prix en espèces : 9680 € distribuables.

Coupes : 35 coupes seront distribuées.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	SCRATCH	GROUPE		CLASSE					
		1 à 3	+ de 3	1 et 2	3 et 4	5 à 7	8 à 11	12 à 15	+ de 15
1 ^{er}	260 €	70 €	100 €	210 €	280 €	300 €	300 €	300 €	300 €
2 ^{ème}	200 €		70 €			180 €	180 €	180 €	180 €
3 ^{ème}	160 €						120 €	120 €	120 €
4 ^{ème}	120 €							90 €	90 €
5 ^{ème}	90 €								70 €
Classement féminin : 130 €									

Les prix des classes suivantes seront regroupés :

A7 et A7K – A6 et A6K – A5 et A5K – R1 A et B – R2 B et C – R3 C, T et D – R4 et R5

Récompenses aux Commissaires de Route et Cibistes :

4 coupes récompenseront les commissaires de route et cibistes ayant officié pendant le Rallye.

**La Remise des Prix se déroulera le samedi 9 juin 2018
30 mn après l'entrée de la dernière voiture en parc fermé.**

Les chèques seront envoyés dans la semaine suivant le rallye.

REMARQUES

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires sportifs, en conformité avec la réglementation FFSA.

Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des parcours de liaisons ou d'épreuves spéciales sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les concurrents.

Lutte contre le dopage : Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue du Rallye.